

SPECTACLE VIVANT & EMPLOI :

ARTISTES, TECHNICIENS
ET ADMINISTRATIFS :
PLUS DE 200 MÉTIERS
AU SERVICE DE LA CRÉATION

Musique, théâtre, marionnette,
danse, cirque et arts de la rue...
le spectacle vivant est un secteur dynamique et
innovant qui suscite bien des vocations.
Cependant, les parcours professionnels sont
inégaux et recouvrent des réalités d'emplois
diverses, parfois difficiles.



Observatoire:
MÉTIERS DU SPECTACLE VIVANT

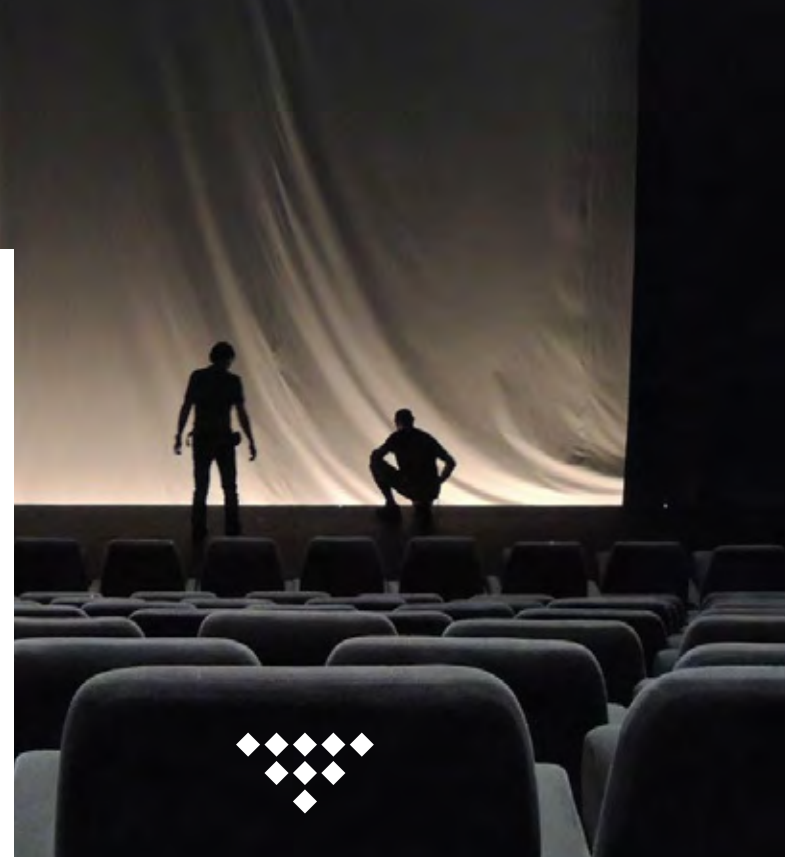
www.cpnefsv.org

1

LES ARTS DE LA SCÈNE : DES ACTIVITÉS DÉFINIES ET CADRÉES

Le spectacle vivant consiste en la représentation d'une œuvre de l'esprit par au moins un artiste professionnel devant un public. Derrière cette définition du secteur, se cachent des réalités de fonctionnement très hétérogènes en fonction des esthétiques et des types de spectacles. Les modalités de production et d'exploitation sont spécifiques à chaque projet artistique. Mais globalement, on distingue la création, la production et la diffusion, dont les tournées.

Les activités sont organisées et encadrées par des réglementations spécifiques et par le code de la propriété intellectuelle. S'agissant de l'emploi et des conditions de travail, les salariés bénéficient des dispositions du code du travail, complétées par des accords conventionnels qui couvrent l'ensemble des secteurs.



2

LES ENTREPRISES : DES TAILLES ET DES MOYENS TRÈS DIFFÉRENTS

Les entreprises du spectacle vivant ont un profil très varié du fait de leur activité, statut, nombre de salariés et modèle économique. Certaines remplissent des missions de service public, par délégation de l'État ou des collectivités territoriales, et/ou reçoivent des financements publics. D'autres, relevant du secteur privé, fonctionnent sans recevoir de subventions. Les Très Petites Entreprises (TPE) qui emploient moins de 10 salariés sont très nombreuses.

On distingue deux types d'entreprises :

- les entrepreneurs de spectacles, exerçant des activités d'exploitation de lieux, de production, de diffusion/tournées ;
- les prestataires de services techniques dans les domaines de la machinerie, de la structure, du son, de la lumière, du costume, du décor, de la coiffure, du maquillage...

Il est également possible de travailler pour des employeurs qui n'ont pas pour activité principale le spectacle : parcs de loisirs, comités des fêtes, collectivités... voire pour des particuliers à titre occasionnel.

3

LES SALARIÉS : DES PERMANENTS OU DES INTERMITTENTS

La majorité des professionnels ont le statut de salarié, qu'ils soient artistes, techniciens ou personnels administratifs. L'embauche s'effectue en CDI ou CDD (surcroît d'activité, remplacement...). Néanmoins pour certains emplois, il est habituel de recourir à des embauches temporaires, le secteur fonctionnant par projet. Ce type de CDD, dit d'usage, est communément appelé salariat intermittent.

Plus de 220 000 salariés :
14 % de CDI - 16 % de CDD
70 % de CDDU

Il existe des rémunérations minimum fixées par les conventions collectives, qui doivent être respectées. Au-delà, les salaires sont librement négociés entre l'employeur et le futur salarié.

Certains professionnels ne sont pas salariés et exercent en tant que travailleurs indépendants, notamment les auteurs/compositeurs. Il est également possible d'exercer dans la fonction publique d'État ou territoriale : les professionnels sont embauchés en tant qu'agents titulaires (recrutés sur concours) ou agents contractuels.



4

UN SECTEUR ATTRACTIF : DYNAMIQUE MAIS FRAGILE

Le spectacle vivant est un secteur dynamique et innovant, souvent précurseur, mais qui s'inscrit dans une économie risquée et instable. Notamment parce que le succès d'un spectacle n'est jamais assuré et que les ressources budgétaires allouées à l'art et la culture sont incertaines et restreintes. Malgré les difficultés socio-économiques, beaucoup de personnes désirent travailler dans ce secteur créatif. Ainsi, on observe que la demande d'emploi augmente plus fortement que l'offre disponible. Les débouchés étant limités, la concurrence est rude ; il faut donc avoir de solides compétences et faire preuve d'une grande motivation. Certaines émissions de télévision font rêver en propulsant des inconnus sur le devant de la scène. Cependant, ce phénomène de starisation ne reflète pas la réalité du secteur.

Près de 19 700 entreprises
Lieux, producteurs, diffuseurs, prestataires techniques.

Compagnies, Groupes et ensembles musicaux,
Salles de spectacles et de concerts,
Opéras, Orchestres, Festivals, Zéniths,
Scènes de musiques actuelles,
Centres de création musicale,
Théâtres ou établissements nationaux,
Scènes nationales, Scènes conventionnées,
Théâtres de ville, Centres dramatiques nationaux,
Centres chorégraphiques nationaux,
Centres nationaux des arts de la rue,
Cirques, Pôles des arts du cirque,
Théâtres privés, Cabarets - Music-halls,
Entrepreneurs de tournées, Entrepreneurs de bal,
Prestataires de services techniques...

5

DES MÉTIERS NOMBREUX : QUALIFIÉS ET EN ÉVOLUTION

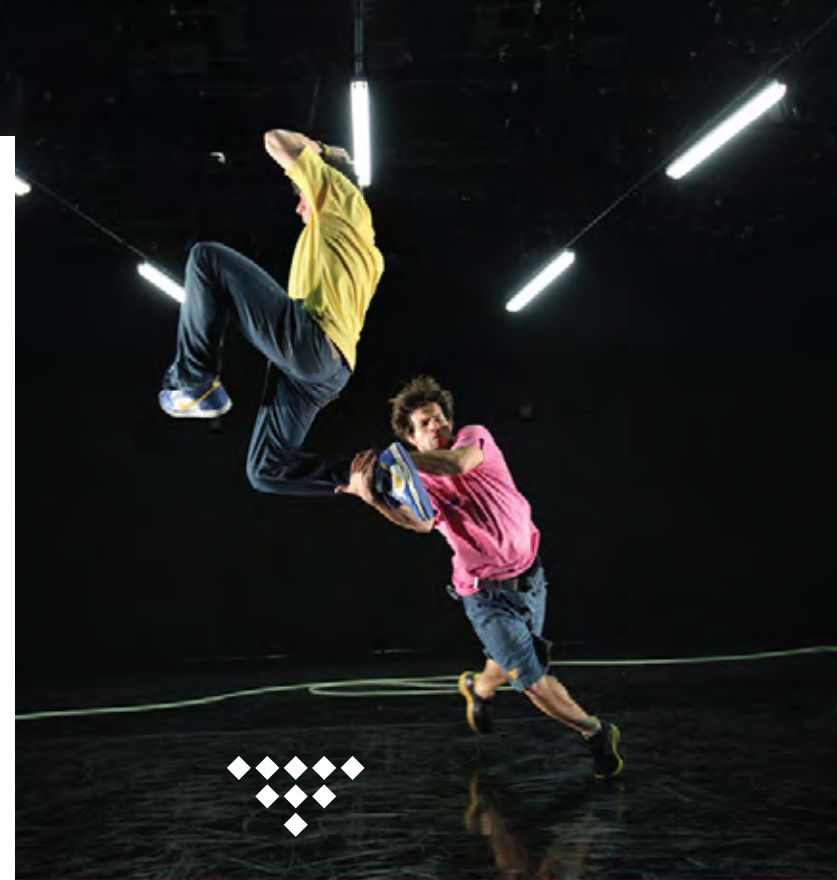
Le spectacle vivant, c'est plus de 200 métiers qui relèvent de 3 types d'activités : artistiques, techniques et administratives. Exigeants, ils requièrent des compétences pointues et, pour la majorité d'entre eux, un niveau de qualification élevé.

Certains métiers sont très spécialisés voire rares, en particulier dans le costume ou le décor. Ils relèvent souvent de l'artisanat d'art. On retrouve également des métiers aux compétences plus transversales qui peuvent s'exercer dans d'autres secteurs professionnels, liées par exemple à la comptabilité, les ressources humaines, la communication. Il est fréquent que les professionnels du spectacle exercent plusieurs métiers différents, plus ou moins connexes.

Actuellement, face aux évolutions esthétiques, économiques, réglementaires, technologiques... les métiers changent et de nouveaux apparaissent. La révolution numérique et le développement du multimédia impactent notamment fortement la création et la diffusion des œuvres, nécessitant des compétences nouvelles. L'intégration des problématiques liées au développement durable représente également un enjeu important.

52 % d'artistes

48 % de techniciens
et administratifs



6

UNE COMMUNAUTÉ DE MÉTIERS : UNE FORTE CO-ACTIVITÉ

La création de spectacles est une aventure collective qui mobilise successivement ou simultanément différentes équipes, ainsi que des techniques et des équipements très divers.

Dans cette organisation coordonnée, où les responsabilités sont clairement définies, chacun doit connaître sa fonction mais aussi celle de ses collègues. La dimension internationale de certaines productions peut également amener à travailler avec des personnels étrangers. Parler une langue étrangère, notamment l'anglais, est ainsi recommandé.

7

LA FORMATION : UN ATOUT MAJEUR

Pas de voie royale pour travailler dans le spectacle vivant. À chacun son parcours, académique ou atypique. Pour mettre les chances de son côté et réussir sa vie professionnelle, mieux vaut se former afin d'acquérir une qualification reconnue.

L'offre de formation est importante et de nature très diverse selon le métier visé : écoles publiques ou cours privés, enseignement supérieur ou professionnel, filières d'excellence très sélectives ou généralistes, diplômantes ou qualifiantes, cycles courts ou longs, spécifiques au spectacle vivant ou non...

Pour choisir une formation sérieuse et de qualité : préférez celles qui bénéficient d'une bonne reconnaissance, affichent clairement les prérequis à l'entrée et les débouchés possibles, et à l'issue desquelles on peut obtenir un diplôme ou un titre professionnel. La formation en alternance est aussi une voie efficace d'accès à l'emploi (apprentissage ou contrat de professionnalisation). La formation professionnelle continue, accessible aux personnes déjà en activité, pourra compléter le socle de compétences acquis en formation initiale.

Les métiers artistiques

L'art dramatique :

metteur en scène, dramaturge, assistant mise en scène, comédien, marionnettiste, conteur, mime, imitateur, fantaisiste...

La danse :

chorégraphe, maître de ballet, danseur, notateur...

La musique :

chef d'orchestre, directeur musical, musicien, arrangeur, chanteur, chef de chœur, choriste, compositeur, accompagnateur, copiste...

Les arts du cirque et les arts visuels :

metteur en piste, artiste de cirque, artiste de numéro visuel ou de music-hall, illusionniste...

Et aussi :

auteur, conseiller artistique, répétiteur, figurant, présentateur...

Les métiers techniques

La direction technique et la régie générale :

directeur technique, régisseur général, directeur de plateau, technicien de la logistique...

Le plateau, la structure et l'électricité :

régisseur de scène, machiniste, cintrier, technicien de structure, accrocheur-riggeur, artificier, électricien, manutentionnaire, cariste, road...

L'éclairage :

concepteur lumière, régisseur lumière, technicien lumière, poursuiveur...

Le son :

ingénieur du son, régisseur son, technicien son, technicien backline, mixeur...

La vidéo et l'image :

régisseur vidéo, programmeur multimédia, opérateur image/vidéo, infographiste...

Le décor et les accessoires :

décorateur-scénographe, technicien de bureau d'étude, menuisier-constructeur, tapissier, serrurier, sculpteur, peintre, accessoiriste...

Le costume :

costumier, couturier, tailleur, modiste, bottier, armurier, habilleur, linger...

La coiffure et le maquillage :

concepteur/réalisateur coiffure, maquillage ou masque, perruquier-posticheur...

Et aussi :

technicien réseaux, agent de maintenance, gestionnaire de stocks...

Les métiers administratifs

La direction et la production/diffusion :

directeur, administrateur général, administrateur de production ou de tournée, chargé de production ou de diffusion, programmeur artistique...

La communication et l'action culturelle :

directeur/chargé de la communication, des relations publiques et de l'action culturelle, attaché de presse, attaché à l'accompagnement des pratiques artistiques...

La commercialisation et l'accueil :

directeur/attaché commercial et de la clientèle, responsable/chargé de la billetterie, chargé de réservation, responsable/chargé de l'accueil et du contrôle, caissier/hôte d'accueil, contrôleur/placeur...

L'administration :

directeur/chargé des ressources humaines, chargé de planning, chargé des achats, comptable, employé administratif, documentaliste...



9

DES PROFESSIONS EXIGEANTES ET PRENANTES : UN VÉRITABLE CHOIX DE VIE

L'engagement personnel est indispensable. Le spectacle vivant impose des conditions de travail particulières, notamment une variabilité du cadre de travail, des horaires irréguliers et souvent décalés, une mobilité géographique...

Ces professions demandent d'être réactif et d'avoir une forte capacité d'adaptation. De plus, ces métiers nécessitent en permanence d'entretenir et de développer les compétences et les capacités, qu'elles soient artistiques,

corporelles, technologiques, réglementaires. La professionnalisation se travaille : par soi-même (entraînement quotidien pour les artistes, veille et auto-formation pour les autres), ou via des stages de formation continue. Enfin, selon les métiers, les professionnels peuvent être exposés à des risques : port de charges, troubles musculo-squelettiques, risques auditifs, chutes, stress... Des moyens de protection et de prévention existent. Individuels ou collectifs, il faut y être attentif dès le début de la vie professionnelle.

8

FAIRE CARRIÈRE : UNE SUCCESSION DE PROJETS

S'il est difficile d'entrer sur le marché du travail, s'y maintenir et parvenir à vivre de son métier l'est tout autant. La majorité des emplois s'effectuant en contrat à durée déterminée, la recherche est permanente.

Ces professions sont synonymes de vie incertaine : les carrières sont souvent en dents de scie et certains sont amenés à se reconverter, dans le spectacle vivant ou en dehors. La sécurité de l'emploi n'est jamais garantie, en particulier dans les activités artistiques, même pour les professionnels les plus reconnus. Les parcours diffèrent selon les métiers et sont très singuliers en fonction des profils. Les rémunérations sont également très variables ; elles dépendent de l'expérience, de la notoriété, de la renommée du spectacle, de la durée des contrats...

Les trajectoires des artistes, mais aussi des techniciens ou des personnels administratifs, sont uniques : quelques stars ou professionnels réputés, mais nombreux sont ceux dont la carrière se déroule hors du star-système. Certains professionnels du spectacle vivant exercent également dans des secteurs d'activité connexes, tels le cinéma, l'audiovisuel, le doublage, la radio, le disque, l'enseignement artistique, l'écriture et la composition...



10

TROUVER UN EMPLOI : UNE BONNE CONNAISSANCE DES CIRCUITS PROFESSIONNELS

Le dépôt d'offres d'emploi et les avis d'auditions ou de concours s'effectuent via Pôle Emploi, la presse professionnelle, les centres de ressources, les syndicats...

Parallèlement, le réseau professionnel joue un rôle essentiel dans la recherche. Il se constitue dès la formation initiale et tout au

long de la carrière. Les artistes ont aussi la possibilité de recourir à des agents artistiques pour trouver du travail.

Les curriculum vitae sont indispensables, y compris pour les artistes, notamment lors des présélections aux auditions. Les books et les sites web personnels peuvent également être utiles pour se faire connaître.

11

ÉGALITÉ HOMMES / FEMMES : DES CHANGEMENTS PROGRESSIFS

Certains métiers du spectacle vivant sont très sexués. Si la répartition est moins marquée dans les activités artistiques, on retrouve majoritairement des hommes dans les métiers techniques et des femmes dans les métiers administratifs.



Cette répartition commence cependant à changer. Les progrès technologiques et l'évolution des mentalités rendent possible l'accès des femmes aux métiers dits masculins et vice-versa. Ainsi, on constate par exemple une arrivée progressive des femmes dans les domaines de l'éclairage, du son ou de la machinerie, et des hommes dans les domaines de la production/diffusion ou de l'action culturelle. On remarque également que les femmes accèdent de plus en plus aux postes à responsabilités, de direction et de chef d'équipe.

POUR ALLER PLUS LOIN : www.cpnefsv.org

- Le répertoire des formations professionnelles
- Le guide des métiers
- Les conventions collectives et la réglementation sociale
- Le lien avec les institutions et les centres de ressources spécialisés
- Le lien avec le site sur la formation en alternance

cpnef : sv COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI FORMATION SPECTACLE VIVANT

48 RUE SAINT-HONORÉ 75001 PARIS ■ TÉL. : 01 40 26 12 58
INFO@CPNEFSV.ORG

Ce document est édité par l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications du spectacle vivant, piloté par la CPNEF-SV, en lien avec l'Afdas.

Afdas.

Crédits photo : Sophie Rigaux - Sylvie Badie Level - Marc Damage - Bruno Beltrao - René Aubry - Sara Iskander - CFPTS